DU



#### **FUGERET**

(Alpes de Haute-Provence)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

présents: 08

votants: 09

L'an deux mil quinze, le douze juin à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session

ordinaire à la Mairie,

sous la présidence de PESCE André, Maire de la Commune.

Date de convocation: 04/06/2015

Présents: Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., LESBROS JM et Mmes ALBANO

N., BERAUD M., OBRADOS A..

Absents: Mme BONNETTY M. qui a donné procuration à Mme OBRADOS A. et Mrs DROGOUL-

SPANU D., FAY E.P..

Objet: Réhabilitation de l'Aire sportive - demande d'intervention financière au Conseil Départemental 04

Un projet de réhabilitation de l'aire sportive située sur la parcelle D 126b est présenté par Monsieur le Maire. Il s'agit en fait de créer un combiné multisport (foot/hand/basket et boules) sur un sol alvéolaire de façon à satisfaire les petits et les grands et qu'ils puissent chacun d'adonner à leur passion ; Avec des protections pour les usagers, les spectateurs et les véhicules sur le parking ainsi que pour le cimetière tout proche par du grillage dur et des filets pare ballons.

Le montant HT de ce projet qui pourrait se réaliser en avril 2016, est de <u>49 101.00€</u> ; Monsieur le Maire propose de solliciter un financement auprès du Conseil Départemental à hauteur de <u>30%</u> soit **14 730.30€.** 

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité des membres présents et après examen du projet est favorable à cette réalisation ainsi qu'à la demande de financement auprès du Conseil Départemental 04.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces ou engager la commune par rapport à ce projet de « réhabilitation de l'aire sportive » ainsi que pour déposer auprès du Département le dossier de sollicitation financière.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/06/2015
004-210400909-20150612-DE\_2015\_017-DE





# Réhabilitation de l'Aire Sportive













# 1. <u>devis</u>

	quantité	Prix unitaire	Montant HT €
Travaux Terrassement		forfait	3 000.00
Terrassement + fouilles	50 ml	30€	1 500.00
Béton avec ferraillage	50 ml	60€	3 000.00
Création mur	50m <sup>2</sup>	70€	3 500.00
Pose piquets (mat)	H7m	forfait	1 500.00
Pose main courante+filets+pare ballon		forfait	3500.00
Aménagements divers jeux sur 100m² /mise en place sable		forfait	2 500.00
• sous total			18 500.00
Fournitures COMAT&VALCO			6 401.00
TRAVAUX FRANCE Réalisations			24 200.00
<ul> <li>Montant HT projet</li> </ul>			49 101.00
		TVA 20%	9 820.26
Montant TTC projet			58 921.59

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/06/2015
004-210400909-20150612-DE\_2015\_017-DE

## 2. Descriptif:

Il s'agit en fait d'offrir aux petits et grands de la commune un combiné multisport football, handball, basket et boules) avec une structure stable conforme aux dernières règlementations et un sol alvéolaire résistant aux intempéries.

Le tout étant pour la sécurité des usagers, spectateurs, riverains et du parking à proximité, entouré de grillage de protection et de filets pare ballon.

### 3. Prévisionnel:

#### avril 2016

## 4. Plan de financement:

Montant HT projet		49 101.00€
Région PACA	30%	14 730.30€
Département 04	30%	14 730.30€
Enveloppe parlementaire Sénateur		10 000.00€
commune	+ TVA	9 640.40€

# 5. <u>Attestation de non commencement et nature juridique du</u> terrain :

Je soussigné André PESCE, Maire de LE FUGERET atteste par la présente que les travaux concernant la réhabilitation de l'aire sportive n'ont pas commencé à ce jour.

Et qu'ils vont se situer sur la parcelle D126b appartenant à la commune.

Fait à LE FUGERET, le 12/06/2015 pour servir et valoir ce que de droit.







